Image not found or type unknown

escroquerie sentimentale à but migratoire ou mariage gris

Par **TOUCAN44**, le **03/03/2013** à **22:36**

Bonjour,
Je souhaite être contacté urgemment par un conseiller ou avocat très spécialisé dans le mariage gris.
Il y a sept mois j'ai déposé au greffe du TGI de Nantes une demande d'annulation de mon mariage célébré en décembre 2009, au motif " d'escroquerie sentimentale à but migratoire".Depuis cette demande d'annulation je n'ai reçu que le courrier m'avisant que ma demande a été enregistrée et sera examinée.
Le 1 er mars 2013 j'ai reçu une demande de divorce de la part de mon épouse d'origine africaine qui est actuellement "sans papiers", son passeport étranger confisqué par les services de police française et son autorisation de séjour se terminant en décembre 2012...
Malgré qu'elle n'a plus de passeport ni autorisation provisoire de séjour elle a été autorisée par le Juge aux affaires familiales à déposer une demande de divorce dans laquelle elle demande la moitié de ma petite pension de retraité et l'attribution de la jouissance du domicile conjugal. Autant dire que si cela lui était accordée lors de la prochaine audience de tentative de conciliation, je deviendrais clochard.
Au secours!Vu la réputation des juges aux affaires familiales de notre TGI j'ai très peur de finir SDF !

Par **repondre**, le **04/03/2013** à **19:18**

bonsoir

on peut demander tout et n'importe quoi ; le juge donnera ce qu'il pensera honnete

malheureusement, je ne connais pas de données à vous communiquer pour vous aider

taper "mariage gris" dans le moteur de recherche, peut etre que vous trouverez une mine d'or de renseignements

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés